



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

La Poste

Question écrite n° 42523

Texte de la question

M. Simon Renucci appelle l'attention de M. le ministre délégué à l'industrie sur le désengagement de La Poste. De nombreux élus en zone rurale ont clairement exprimé leurs inquiétudes quant au processus de réduction, transformation et dégradation de la présence postale dans un grand nombre de communes rurales, susceptibles de donner un coup d'arrêt, hélas décisif, au développement démographique de ces dernières. De nombreuses personnes essentiellement les personnes âgées se verraient dans l'obligation de quitter leur village, faute de pouvoir procéder à des opérations essentielles et indispensables à leur vie quotidienne. Cet exode forcé aggraverait la fracture territoriale qui existe déjà tant au niveau social qu'économique. Ce processus s'inscrit en contradiction avec la notion de service public qui est au cœur du fonctionnement de La Poste. En effet, la présence territoriale de La Poste est une des missions de service public, devant être assurée par cette structure en complément du service universel. Les élus font aussi état de décisions arbitraires concernant la réduction et la transformation de la présence postale. En effet, les communes elles-mêmes, verraient leurs charges augmenter avec la transformation des bureaux en agences communales. C'est pourquoi il lui demande de mettre en place les conditions nécessaires à l'ouverture d'un véritable dialogue entre les élus et l'ensemble des acteurs concernés afin de préserver des services de proximité équitables et performants.

Texte de la réponse

Avec 17 000 points de contact sur le territoire, La Poste est un des premiers réseaux de proximité en France et en Europe. Elle entend maintenir cette présence et s'est engagée à ne pas diminuer le nombre de ses points de contact sur le territoire national. Toutefois, elle doit adapter la gestion à l'évolution des besoins et à la demande de sa clientèle, dont la localisation et les habitudes de vie ont été fortement modifiées au cours des décennies précédentes, alors que les implantations de La Poste sont restées quasiment inchangées. Comme l'indique le contrat de plan de La Poste pour les années 2003 à 2007, ces évolutions seront conduites en étroite concertation avec les élus, dans un cadre départemental et intercommunal pour assurer à la fois un service postal complet dans chaque zone de vie et une présence postale renforcée. Le président de La Poste a confirmé ces engagements au cours de la réunion annuelle des présidents des commissions départementales de la présence postale territoriale qui s'est tenue le 23 juin dernier et a annoncé la volonté de l'entreprise de procéder à une large consultation sur l'évolution du réseau grand public. Enfin, dans le même temps, les relations contractuelles avec les collectivités feront l'objet d'un nouvel examen tenant compte des évolutions législatives et réglementaires. En particulier, les conventions sur les agences postales communales seront adaptées pour assurer une meilleure sécurité et une meilleure pérennité de leur financement.

Données clés

Auteur : [M. Simon Renucci](#)

Circonscription : Corse-du-Sud (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 42523

Rubrique : Postes

Ministère interrogé : industrie

Ministère attributaire : industrie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 juin 2004, page 4870

Réponse publiée le : 10 août 2004, page 6312